

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 10 juin 2016

11<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2016-6-11-4

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS EN FAVEUR DU BILINGUISME  
(PROGRAMME E758)**

Résumé : La politique volontariste du Conseil départemental en faveur du bilinguisme inclut un soutien aux associations qui œuvrent dans ce domaine. Plusieurs d'entre elles, reconnues sur le territoire et actives aux côtés des collectivités, des élèves et de leurs parents, sollicitent le Département pour les accompagner dans les activités proposées. Trois aides, représentant un montant global de 18 000 €, sont proposées à l'Assemblée départementale pour l'année 2016.

La politique de la langue et culture régionales d'Alsace doit permettre aux populations de notre territoire de s'approprier ou de se réapproprier notre patrimoine linguistique et culturel. Les difficultés sociales et économiques, la prise de conscience de nos concitoyens que nos territoires doivent se mobiliser, nous incitent à maintenir notre implication dans tous les domaines de la promotion de la langue et culture régionales.

Véritables partenaires de proximité nécessaires à la mise en œuvre de la politique bilingue volontariste du Conseil départemental, les associations œuvrent au quotidien pour accompagner les collectivités, les élèves et leurs parents. Leurs actions et projets nécessitent des moyens humains et financiers qui méritent d'être soutenus par la collectivité.

- La **Fédération Alsace Bilingue – Verband zweisprachiges Elsass**, créée en février 2014 et dont le siège est à Colmar, regroupe la plupart des grandes associations alsaciennes acteurs dans le domaine de la promotion de la langue et cultures régionales (APEPA, ABCM, ELTERN Alsace, Culture et Bilinguisme, Initiative Citoyenne d'Alsace, Lehrer, Heimetsproch un Tradition, Fondation Entente Franco-Allemande). Ces associations, précédemment adhérentes au Comité Fédéral pour la Langue et la Culture Régionales en Alsace et en Moselle, ont toutes fait le choix de rejoindre cette nouvelle fédération pour pouvoir agir ensemble et réaliser des actions de développement et de promotion de la langue et culture régionales.

Ses membres sont actifs pour la défense des intérêts de notre langue et culture régionales. L'association sollicite une aide de 10.000 € pour son fonctionnement et la conduite de projets et je vous propose de lui accorder une subvention de 6.000 € pour l'exercice 2016.

- L'association **Comité Fédéral pour la Langue et la Culture Régionales en Alsace et en Moselle** (siège à Colmar) mène des actions visant principalement à dynamiser le pôle d'histoire de la langue régionale implanté à l'Ecomusée et dont elle prend en charge les frais de fonctionnement (environ 10 000 €/an), à soutenir la promotion de la langue et la culture régionales au travers de débats et de rencontres régionales et interrégionales, à participer aux salons du livre et à différentes manifestations dans la région.

Malgré le nombre important d'associations et de membres individuels qui ont quitté le Comité Fédéral, ils souhaitent poursuivre leurs actions et sollicite le Département pour un soutien de 5 000 € pour leurs activités de 2016. Au vu de la situation et de l'implication bénévole des adhérents, je vous propose de lui accorder une aide de 2 500 €.

- L'association **ELTERN Alsace** (siège à Colmar) œuvre pour la création de nouveaux sites bilingues dès les classes de maternelle et la continuité de l'enseignement bilingue en élémentaire, collège et lycée, et diffuse de l'information en direction des parents et des partenaires. Elle est également le principal partenaire, aux côtés des Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Région Grand Est, pour la mise en œuvre des conventions cadre et opérationnelles signées avec l'Etat et l'Education nationale.

Elle emploie une secrétaire permanente pour la gestion quotidienne de ses activités ainsi que pour la conduite des projets qu'elle engage annuellement. L'association espère une aide au fonctionnement d'un montant de 6.000 € pour 2016.

ELTERN Alsace conduit par ailleurs un ambitieux projet transfrontalier dénommé EUROJOB 2020, permettant à des jeunes demandeurs d'emploi alsaciens, qui ont des compétences linguistiques suffisantes, de bénéficier d'un appui et d'un suivi personnalisé dans l'objectif d'être recrutés par une entreprise employant des salariés multilingues. Elle est présente au Salon Formation Emploi qui a lieu annuellement à Colmar et accompagne les jeunes auprès d'employeurs allemands.

L'association a également été initiatrice en 2016 d'un nouveau concept "stage de découverte en Allemagne", permettant à toute une classe de 3<sup>ème</sup> bilingue, d'effectuer la période de découverte d'entreprise d'une semaine, obligatoire dans le parcours des élèves de 3<sup>ème</sup>, au sein d'entreprises allemandes. L'association espère une aide d'un montant de 4 000 € pour la conduite de ces projets en 2016.

Je vous propose de lui accorder une aide de 9 500 € pour l'exercice 2016 (5 500 € pour le fonctionnement de l'association et 4 000 € pour les projets EUROJOB).

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes :
  - 6 000 € pour la Fédération Alsace Bilingue – Verband zweisprachiges Elsass (Colmar).
  - 2 500 € pour le Comité Fédéral pour la Langue et la Culture Régionales en Alsace et en Moselle (Colmar).

Ces deux subventions seront imputées sur le programme E758, imputation 65-311-6574-2657-311 du budget départemental 2016.

- 9 500 € pour ELTERN Alsace, association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Bilingue (Colmar).

Cette subvention sera imputée sur le programme E758, imputation 65-28-6574-2657-311 du budget départemental 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN